

# CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

## A PRODUIRE PAR LES HÉRITIERS

des créanciers de l'État, des Départements, des Communes,  
des établissements publics, etc., et des budgets annexes :  
Légion d'Honneur, Caisse des Dépôts et Consignations, etc.

PAIEMENT DE  
SOMMES  
de  
TRENTE-CINQ MILLE FRANCS  
et au-dessous  
(Décision du  
16 mai 1975  
du ministre  
de l'Économie  
et des Finances modifiée  
par décision du  
4 août 1982)

Je soussigné, Maire de la commune d \_\_\_\_\_  
certifie d'après les actes en notre possession  
que M (1) \_\_\_\_\_

est décédé à \_\_\_\_\_  
le (2) \_\_\_\_\_  
mil neuf cent \_\_\_\_\_

et sur l'attestation et sous la responsabilité de :

M \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_

Témoins soussignés \_\_\_\_\_

qu' \_\_\_\_\_ a laissé pour seul héritier (3) \_\_\_\_\_

et que l' \_\_\_\_\_ dit \_\_\_\_\_ héritier \_\_\_\_\_ seul \_\_\_\_\_ le droit de toucher toutes les sommes et valeurs qui peuvent  
revenir et appartenir à la succession d' \_\_\_\_\_ susnommé \_\_\_\_\_ décédé \_\_\_\_\_, sous réserve de dispositions ma-  
trimoniales ou testamentaires passées devant Notaire.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat, à la requête de M \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ l' \_\_\_\_\_ quel \_\_\_\_\_ se porte fort et caution au nom  
des autres cohéritiers éventuels et s'engage à faire la répartition des sommes revenant à chacun, pour  
servir et valoir ce que de droit.

*Les Témoins,*

Fait en Mairie, le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_  
*Le Porte-fort,*  
*Héritier Mandataire*

*Le Maire,*

Sceau Officiel  
de la Mairie

(1) Nom, prénoms et qualité du décédé.

(2) En toutes lettres, c'est absolument indispensable.

(3) Noms, prénoms, qualités et domiciles exacts des héritiers. Distinguer les majeurs des mineurs ; s'il y a des mineurs, indiquer leur date de naissance et donner les noms, prénoms, qualités et domiciles exacts de leurs tuteurs, ainsi que la date de la délibération du conseil de famille qui les a nommés à ces fonctions. Si les femmes sont mariées, désigner les noms, prénoms, qualités et domiciles exacts de leurs maris.